

# ARTICLE 7

<p><b>THÉMATIQUES / ARTICLES DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME CONCERNÉS</b> Article 7 Droits civils et politiques Justice Discriminations</p>	<p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire émerger une meilleure connaissance du droit à l'égalité devant la loi et une meilleure adhésion à celui-ci.</li> <li>Développer l'esprit critique et la capacité d'argumentation.</li> </ul>	<p><b>MÉTHODOLOGIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Débat</li> </ul>
<p><b>COMPÉTENCES D'EPC DÉVELOPPÉES</b> Compétences terminales deuxième cycle du secondaire : 2.1.5 et 3.1.5, notamment.</p>		
<p><b>NIVEAU</b> 3<sup>e</sup> degré du secondaire</p>	<p><b>MATÉRIEL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un exemplaire par élève de la Déclaration universelle des droits de l'homme (<a href="http://www.amnesty.be/dudhjeunes">www.amnesty.be/dudhjeunes</a>)</li> </ul>	
<p><b>COMPLEXITÉ</b> Niveau 3</p>		
<p><b>DURÉE</b> 50 minutes</p>		

## Remarque préliminaire

Cette activité consiste à lancer un débat à partir de l'analyse d'une disposition de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

## DÉROULEMENT

### ÉTAPE 1 - Découverte et lecture du texte à analyser

- Rappeler succinctement ce qu'est la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Indiquer que l'article 7 de cette Déclaration sera analysé en particulier.

« Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi. »

Références : Organisation des Nations unies, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 1948

## ÉTAPE 2 - Débat en sous-groupes

- Les élèves se réunissent en petits groupes.
- Ils s'efforcent dans un premier temps de considérer ensemble s'ils ont bien compris ce que signifie cet article. Que veut-il dire ? Les élèves reformulent et expliquent ce qu'ils ont compris. Ont-ils compris la même chose ?
- Les groupes reçoivent la première des questions ci-dessous et la discutent. L'animateur passe de groupe en groupe pour s'assurer que la discussion « prend bien ». Le cas échéant, il la relance. L'animateur sélectionne, parmi les questions suivantes, celles qui lui semblent les plus pertinentes compte tenu des jeunes auxquels il s'adresse et de ses propres objectifs éducatifs.
  - « *Que signifie l'article 7 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ?* »
    - *Éléments de réponse :*
      - *Le principe d'égalité de traitement impose de traiter de manière égale des individus placés dans des situations identiques ou similaires.*
      - *Il y a discrimination dès lors qu'il existe un traitement différencié, sans justification objective et raisonnable, de personnes placées dans des situations similaires ou identiques.*
  - *Parfois deux personnes ne sont pas condamnées à la même peine alors qu'elles ont commis le même crime (par exemple : un assassinat). Ceci s'explique par le fait que l'une a pu faire valoir des circonstances atténuantes telles que, par exemple, son enfance difficile. Ceci n'entre-t-il pas en contradiction avec l'article 7 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ?*
  - *Si une amende – par exemple pour excès de vitesse – est la même pour tout le monde (par exemple : 60 € pour tel dépassement de vitesse autorisée), peut-on dire que tout le monde est traité d'égale façon alors que certains éprouvent beaucoup de difficultés à payer 60 € tandis que cette somme paraît dérisoire à d'autres ?*
  - *Le fait de réserver des emplacements de parking pour les personnes handicapées n'est-il pas une façon, pour la loi, de protéger davantage certains citoyens que d'autres, d'opérer ainsi une discrimination ?*
    - *Élément de réponse : Il est possible d'instaurer des discriminations dites positives afin de palier à une inégalité de fait.*
  - *La loi prévoit que le taux d'imposition devient de plus en plus élevé à mesure que le revenu augmente. Les riches paient donc aux impôts une proportion plus élevées de leur revenu que les pauvres. Ne peut-on pas estimer que c'est un traitement discriminatoire ? »*

## ÉTAPE 3 - Conclusion pour fixer les acquis

- L'ensemble des groupes se retrouve en plénière.
- Certains groupes ont-ils rencontré des difficultés pour s'accorder sur le sens de l'article ?
- Comment a-t-on répondu aux différentes questions posées ? On procède question par question, relançant éventuellement le débat si différents groupes n'ont pas abouti aux mêmes conclusions.

## Action

Il est possible de terminer cette activité en expliquant la situation d'un prisonnier d'opinion ou d'un défenseur des droits humains menacé soutenu par Amnesty International et en proposant aux élèves de faire un dessin ou d'écrire un message de soutien à cette personne. Des cartes postales à adresser à des individus en danger dont les droits humains ont été bafoués peuvent être commandées gratuitement auprès du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone.

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur [www.amnesty.be/inscriptions](http://www.amnesty.be/inscriptions)

## Infos utiles

- Pour télécharger la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou la commander (affiche de la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou passeport des droits humains contenant la version intégrale de la Déclaration universelle des droits de l'homme) : [www.amnesty.be/dudhjeunes](http://www.amnesty.be/dudhjeunes)
- Pour vous aider à préparer au mieux cette activité, nous vous conseillons de consulter au préalable notre dossier pédagogique *Regards sur Amnesty International et les droits humains*, notre dossier pédagogique *La liberté d'expression* ([www.amnesty.be/dossierspedagogiques](http://www.amnesty.be/dossierspedagogiques)), ainsi que nos documents d'approfondissement sur les grands principes fondamentaux qui traversent toute la Déclaration universelle des droits de l'homme ([www.amnesty.be/plateforme](http://www.amnesty.be/plateforme)).

## ANNEXES/DOCUMENTS DE L'ACTIVITÉ

### TRUCS ET ASTUCES POUR L'ANIMATION D'UN DÉBAT

#### Disposition des participants

Il est préférable que les participants soient disposés en cercle. S'il y a des observateurs, ils se mettent dans un second rang pour ne pas interférer. En outre, il est également conseillé d'occuper – si possible – un autre local que la salle de classe « ordinaire » ce qui favorise le fait que les élèves portent moins les « rôles » qui sont habituellement les leurs au sein du groupe.

#### Pour que les élèves prennent position

Il est parfois utile, avant un débat, de demander aux élèves d'exprimer leur position sur un sujet. Le tour de table est possible, mais il consomme souvent beaucoup de temps et présente le risque que certains ajustent leur propos à ce que les précédents ont dit. Pour éviter cette manifestation de « *suivisme* », on peut privilégier des techniques dans lesquelles tous les participants s'expriment en même temps. Cette expression peut se faire de plusieurs façons, selon les caractéristiques du groupe et la place dont on dispose.

Le **débat mouvant** demande aux participants de se lever et de stationner, physiquement, sur une ligne, plus ou moins près de deux extrêmes correspondant respectivement à une adhésion parfaite et une opposition totale à une proposition. Chacun doit se positionner, fût-ce entre les deux pôles. Dans cette technique, l'animateur interroge quelques participants sur leur positionnement. Les arguments invoqués nourrissent la réflexion des autres qui peuvent, en fonction des arguments entendus, se déplacer à mesure que leur avis évolue.

Les **doigts ouverts** demandent aux participants, au signal de l'animateur, de lever les mains en l'air en tendant un nombre de doigts proportionnel à son adhésion à une proposition. Une totale adhésion correspond à une adhésion parfaite, et deux poings fermés à une opposition totale. Le fait que tout le monde communique son

avis en même temps (on peut le faire aussi en inscrivant un chiffre de 1 à 10 sur une ardoise) diminue le risque de « *suivismes* ».

L'**application Plickers** permet à chacun d'exprimer son point de vue en même temps et de façon anonyme. Les participants sont donc sincères, car ils ne craignent pas le jugement des pairs. Chaque participant reçoit un square code. Selon qu'il le présente en orientant l'une ou l'autre des quatre faces vers le haut, il exprime sa préférence pour l'une ou l'autre des quatre options proposées. L'animateur parcourt le public avec son smartphone et obtient immédiatement le nombre de participants favorables à chacune des options.

### Pour que tout le monde parle

Certains participants peuvent avoir tendance à accaparer la parole. (Certaines études attestent que c'est une inclination masculine, mais il ne faut pas généraliser !)

Les bons à parole sont des « *tickets* » distribués aux participants au début du débat. Ils ne peuvent être cédés à quelqu'un d'autre. Quand quelqu'un prend la parole au cours du débat, il défait l'un de ses bons à parole en le déposant devant lui. Une fois son stock épuisé, il est réduit au silence. Ceci permet d'éviter que d'aucuns prennent trop la parole.

L'animateur propose prioritairement de parler aux participants qui ne se sont pas encore exprimés. Si on veut absolument que tout le monde s'exprime, il faut contraindre les participants à utiliser leurs bons au cours de la discussion. Il est toutefois davantage indiqué de respecter le droit de chacun de se taire.

### Pour que l'on s'écoute mutuellement

Il importe qu'une seule personne parle à la fois. Les apartés nuisent au sentiment d'être écouté et à la bonne marche d'un débat. Pour éviter cela, on peut utiliser un objet quelconque qui sert de « *micro* ». Seule la personne qui le détient (et l'animateur, garant du processus) peut s'exprimer. Si on craint que le micro soit accaparé trop longtemps par une personne, on peut utiliser un sablier. Le risque est que l'assistance soit, dans ce cas, davantage attentive au temps qui s'écoule qu'à ce qui est dit. Il est donc préférable que l'animateur gère la durée des interventions.

### Pour ouvrir les esprits

Un débat a plus de chance de porter du fruit s'il respecte quelques règles.

Il faut privilégier les **questions ouvertes**. Celles-ci élargissent le champ des réponses possibles. Les élèves peuvent ainsi plus aisément avoir des réponses différentes (par exemple : « *Qu'est-ce qui vous plaît ?* », « *Qu'est-ce qui vous dérange ?* », « *Quelles solutions pourrait-on imaginer à ce problème ?* », « *Que pensez-vous de ceci ?* », etc.). L'animateur peut dès lors aisément exploiter ces différences pour appeler la nuance, l'explicitation des points de vue. Les réponses traduisent des opinions, des réactions, des sentiments. On évite ainsi plus aisément le jugement, le risque que les participants s'efforcent davantage de communiquer la « bonne » réponse que celle à laquelle ils croient.

Il faut respecter l'**immunité** des participants. Nul n'est coupable de ce qu'il ressent. Les participants ont donc le droit d'exprimer les sentiments qui sont les leurs. Ils ont le droit d'être heureux, d'avoir peur, d'être tristes, d'être en colère, etc. L'animateur doit rassurer le participant qui exprime un sentiment politiquement incorrect (« *Les Noirs me font peur* », « *Je préfère mon chat au mendiant du coin de la rue* », etc.). Cela permet de libérer la parole, d'éviter certaines paralysies. Par contre, l'animateur conserve son statut d'éducateur et doit se montrer intransigeant sur les comportements problématiques. On a le droit d'être en colère contre les policiers (qui, par exemple, auraient causé du tort à un membre de la famille), mais on n'a pas le droit, pour autant, de leur cracher dessus.

Il convient de faire respecter quelques **règles** annoncées d'entrée de jeu : ne pas se moquer des autres participants et/ou de ce qu'ils disent, n'insulter personne, ne pas interrompre, ne pas être grossier, lever la main pour demander la parole, etc.

### Plus loin que le débat d'opinions : la philosophie avec des enfants ou des jeunes

« Cette discipline, officiellement enseignée à partir de la classe de Terminale du lycée, se caractérise par la volonté de dépasser les écueils du simple débat d'opinions par une problématisation d'une réflexion de portée universelle sur la présence, la signification, les buts et conséquences de l'existence de l'Homme et du Monde. » (Bruce Demaugé-Bost)

L'adhésion aux droits humains est une question de philosophie en ceci qu'elle dépend de la représentation que chacun a du sens global de l'existence humaine et du monde qui nous entoure.

Pour atteindre à ce niveau de réflexion, il importe d'éviter quelques pièges qui confinent le débat en dehors de la sphère de la philosophie tel que, par exemple, une joute argumentative ou la suite de propos généraux décousus, non reliés les uns aux autres..

Le débat de nature philosophique se construit en fonction des interventions des participants. Il ne connaît pas de déroulement prévisible, prédéfini. Il s'inscrit dans le registre du questionnement et n'aboutit pas à des réponses, à des certitudes, à des décisions. On ne cherche pas à tomber d'accord.

### Animateur ou expert ?

Certains enseignants objecteront à cette démarche leur méconnaissance des droits humains. Il n'est pas nécessaire d'être docteur en droit, en science politique ou en philosophie pour animer un débat. Il importe toutefois de trouver quelque intérêt au sujet traité.

Le plus souvent, le débat ne vise pas à transférer des connaissances, mais à développer la réflexion des élèves et leur capacité de structurer celle-ci de façon critique. Il s'agit, en d'autres termes, d'éveiller en eux le goût de la réflexion, du débat collectif respectueux des uns des autres, de l'échange, de l'écoute.

Il importe néanmoins que l'enseignant se prépare en identifiant les principaux arguments habituellement avancés dans les débats relatifs à la question traitée. Il pourra ainsi susciter l'apparition de ceux qui ne seraient pas mentionnés par les participants.

L'enseignant peut-il donner son avis personnel ? Les avis divergent sur cette question. Certains préconisent qu'il puisse partager un témoignage personnel, raconter son vécu, expliquer son avis. D'autres estiment qu'il ne peut en aucun cas le faire, car les participants se départiront (trop) difficilement d'accorder à son avis une force prescriptive. D'autres, encore défendent un point de vue intermédiaire : d'accord pour que l'enseignant communique son avis si et seulement si les participants l'ont sollicité et à la condition qu'il insiste au préalable sur le fait que ce n'est que son avis personnel et que chacun est libre de penser ce qu'il veut. Il importe en tout cas d'éviter que le débat « oppose » l'enseignant et les autres participants. Sa responsabilité n'est pas de donner du contenu (sauf s'il estime que certains arguments n'ont pas été formulés, auquel cas il les apporte sous forme de questions), mais de structurer ce qui est dit, de le reformuler, de faire apparaître les points d'accord et de désaccord dans un propos nuancé. Il met en exergue les questions clés ; si nécessaire, la discussion sur les points saillants interroge, le cas échéant, l'un ou l'autre participant pour rendre plus clair un enjeu important.